

Les membres du personnel sont censés avoir pris connaissance des communications officielles ci-après.

La reproduction même partielle de ces informations par des personnes ou des institutions externes à l'Organisation exige l'approbation préalable de la Direction du CERN.

Pour information

COMITE DE MANAGEMENT REUNION DU 11 JANVIER 1999

Politique du CERN en matière de transfert de technologie

La première réunion du Comité de management sous la présidence du nouveau Directeur général, le professeur L. Maiani, a été principalement consacrée à l'examen d'une version révisée d'un document officiel intitulé "La politique du CERN en matière de transfert de technologie" soumis au Comité des finances en décembre 1998.

Le Directeur du transfert de technologie et du calcul scientifique, H. Wenninger¹, a présenté le document et invité les membres du Comité à faire part de leurs observations et suggestions en vue de la rédaction d'un document à présenter au Comité des finances en temps utile.

Le document a été établi avec le concours du Comité consultatif sur la technologie (TAB) créé en 1997 après que le Comité des finances a demandé en juin de ladite année, lors de l'adoption des recommandations du Groupe de travail sur l'examen de la politique et des procédures en matière d'achats, un renforcement de la politique en matière de transfert de technologie. Ce Comité consultatif, présidé par le Directeur du transfert de technologie à qui incombe la responsabilité globale de la politique du CERN dans ce domaine, comprend aussi le chef du Bureau de liaison pour l'industrie et la technologie (BLIT), un chargé de liaison CERN-UE, un membre du Service juridique, un membre du Service des achats et des experts de haut rang internes et externes de divers horizons². Le BLIT, créé en 1988, est chargé de tenir à jour une base de données sur le transfert de technologie analogue à celles qu'utilisent l'industrie et les bureaux des brevets.

Le Directeur général a insisté sur l'importance de définir et de mettre en œuvre une politique claire en matière de transfert de technologie au CERN, afin, entre autres objectifs, 1) de faire en sorte que les travaux et connaissances techniques de l'Organisation soient mis à la disposition de l'industrie de ses Etats membres sous condition de compatibilité avec sa mission scientifique; 2) de veiller à ce que l'intérêt et l'utilité des travaux technologiques du CERN soient largement compris; 3) d'attirer les meilleurs partenaires industriels, fournisseurs et collaborateurs individuels, et 4) de maintenir le CERN à l'avant-garde des technologies concernées.

A cette fin, les priorités immédiates suivantes ont été recensées:

- consolidation des structures pertinentes;
- renforcement des mesures de protection des droits de propriété intellectuelle;
- actions de sensibilisation à l'intérieur du CERN;

Members of the personnel shall be deemed to have taken note of the news under this heading.

Reproduction of all or part of this information by persons or institutions external to the Organization requires the prior approval of the CERN management.

For information

MANAGEMENT BOARD MEETING OF 11 JANUARY 1999

Technology Transfer Policy at CERN

The Management Board's first meeting under the chairmanship of the new Director-General, Professor L. Maiani, was devoted mainly to discussion of a revised version of a white paper entitled "Technology Transfer Policy at CERN" submitted to the Finance Committee in December 1998.

The Director for Technology Transfer and Scientific Computing, H. Wenninger¹, introduced the paper and invited comments and suggestions from the Board members with a view to drawing up a document for presentation to the Finance Committee in due course.

The paper has been compiled with the help of the Technology Advisory Board (TAB) set up in 1997 following a request by the Finance Committee in June of that year, when adopting the recommendations of the Working Group on the Review of CERN Purchasing Policy and Procedures, that the Management develop an enhanced technology transfer policy. This Advisory Board, chaired by the Director for Technology Transfer who has overall responsibility for CERN's technology transfer policy, also comprises the head of the Industry and Technology Liaison Office (ITLO), a CERN-EU link person, a member of the Legal Service, a member of the Purchasing Service and senior internal and external experts from various fields². The ITLO, created in 1988, is to maintain a technology transfer database similar to those used in industry and patent offices.

The Director-General stressed the importance of defining and implementing a clear technology transfer policy for CERN in order, among other things, 1) to ensure that the Organization's technical work and expertise are available to industry in its Member States, as far as is consistent with its scientific mission, 2) to make sure that the interest and usefulness of CERN's technological work is widely understood, 3) to attract the best industrial partners, suppliers and individual collaborators, and 4) to keep CERN at the forefront of relevant technologies.

To this end, the following immediate priorities have been identified:

- consolidation of the appropriate structures;
- reinforcement of intellectual property right protection practices;
- awareness-raising actions inside CERN;
- documentation of the Laboratory's technology portfolio and enhancing the ways and means of making it available;

- documentation du portefeuille technologique du CERN et renforcement des moyens de sa mise à disposition;
- évaluation technique de ce portefeuille sous l'angle du transfert de technologie;
- formation spécifique;
- ateliers thématiques, et
- expérimentation accrue de diverses formes de transfert de technologie en collaboration étroite avec les industries des Etats membres.

H. Wenninger a pris note des diverses observations et suggestions formulées au cours de la discussion et proposé d'assister aux réunions des chefs de groupe dans toutes les divisions dans les prochaines semaines, afin d'expliquer la politique et de recueillir des avis supplémentaires.

Suivi de l'allocution du Directeur général au personnel le 11 janvier 1999

En réponse à une demande d'éclaircissement de l'Association du personnel, le Directeur général a déclaré qu'il espérait que, contrairement au précédent exercice, les conclusions du prochain examen quinquennal des rémunérations assoiront les conditions d'emploi sur une base de travail stable. Selon lui, la relative stabilité actuelle de la situation économique dans les Etats membres devrait permettre de dégager et défendre plus facilement des solutions acceptables.

Le Comité de management a pris note des grandes lignes du programme de travail de l'Association du personnel pour l'année en cours, présentées par M. Vitasse.

Communication avec le grand public et les autorités des environs

Le Comité a eu un bref échange de vues au sujet de la nécessité de mettre en place une structure officielle chargée de coordonner les relations avec le grand public et les autorités de la région, de rassembler et diffuser des informations concernant l'Organisation sous une forme agréée et d'informer la Direction en temps utile de toute préoccupation extérieure ou problèmes éventuels. Il a été convenu de revenir en détail sur cette question lors d'une réunion ultérieure.

Fiscalité en France

M. Robin a signalé que la Division du personnel reçoit des demandes de renseignements sur l'éventuelle imposition en France des allocations de subsistance versées par le CERN aux membres du personnel associés³, sans être en mesure de fournir de plus amples informations à ce sujet pour le moment. Il a souligné que, si tout est fait pour éclaircir la situation, l'affaire est toujours entre les mains des autorités fiscales françaises. Des instructions concernant la manière de remplir les déclarations d'impôt en France pour 1998 seront publiées dans le Bulletin hebdomadaire en février ou mars.

- expert technology transfer-oriented auditing of that portfolio;
- specific training;
- topical workshops, and
- increased experimentation with various forms of technology transfer in close collaboration with Member State industries.

H. Wenninger took note of the various comments and suggestions made during the discussion and proposed that he attend group leaders' meetings in all the divisions in the coming weeks to explain the policy and obtain additional feedback.

Matters Arising from the Director-General's Talk to the Staff on 11 January 1999

In response to a request for clarification from the Staff Association, the Director-General said that he hoped that the conclusions of the forthcoming five-yearly remuneration review would provide a stable working base for the staff conditions, contrary to what had happened on the previous occasion. He believes that the current relatively stable economic situation in the Member States should make it easier to reach and defend acceptable solutions.

The Management Board took note of an outline of the Staff Association's programme of work for the coming year presented by M. Vitasse.

Communication with the Local General Public and Local Authorities

The Board briefly discussed the need to establish an official structure for co-ordinating relations with the local general public and authorities, collecting and disseminating information about the Organization in an agreed form and informing the Management in good time of any outside concerns or potential problems. It was agreed that the matter would be examined in more detail at a later meeting.

French Taxation Matters

M. Robin reported that Personnel Division was receiving enquiries concerning the possible taxation in France of subsistence allowances paid by CERN to associate members of the personnel³ but that it was unable to provide any further information on that subject at present. He underlined that, while every effort was being made to clarify the situation, the matter was still in the hands of the French fiscal authorities. Instructions concerning the completion of declaration of income forms in France for 1998 are to appear in the Weekly Bulletin in February or March.

1) auquel succédera M. H. Hoffmann du 1.6.1999 au 31.12.2001.

2) Composition actuelle: H. Wenninger (Président), F. Bourgeois (Secrétaire), C. Benvenuti, C. Buhl, F. Heyn, H. Hoffmann, P. Innocenti, T. Lagrange, R. Miede, M. Sendall, M. Wilbers et C. Wyss.

3) Voir aussi Bulletin hebdomadaire No. 40/98

1) To be succeeded by Dr H. Hoffmann from 1.6.1999 to 31.12.2001.

2) Present composition: H. Wenninger (Chairman), F. Bourgeois (Secretary), C. Benvenuti, C. Buhl, F. Heyn, H. Hoffmann, P. Innocenti, T. Lagrange, R. Miede, M. Sendall, M. Wilbers and C. Wyss.

3) See also Weekly Bulletin No. 40/98